



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICHI
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Didier RELOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Céline RABUT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Piscine du Carrousel de Dijon Métropole - Contrat de délégation de service public - Rapport d'activités du délégataire au titre de l'année 2021

Par délibération du 20 décembre 2018, Dijon métropole a confié, via la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation de la piscine du Carrousel à la société LS Carrousel 21, filiale de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), pour une durée de 4 ans et 8 mois à compter du 02 janvier 2019. L'établissement a ouvert au public le 14 septembre 2019.

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil métropolitain a décidé de procéder à la rupture anticipée au 31 décembre 2022, pour motif d'intérêt général, de cette convention de délégation de service public en raison du lancement par Dijon métropole d'une procédure de DSP unique (piscine du Carrousel, piscine Olympique Dijon métropole et salle d'escalade Cime Altitude 245).

Cette rupture anticipée répond, en effet, à la nécessité d'adapter l'échéance de l'actuel contrat de DSP à l'entrée en vigueur, fixée au 1er janvier 2023, du futur nouveau contrat de concession ayant pour objet la gestion des trois équipements sportifs métropolitains structurants avec des objectifs de complémentarité et de mutualisation.

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du code général des collectivités territoriales et 50 de la convention de délégation de service public précitée, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation des équipements pendant l'année écoulée. Ce rapport détaille notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers pour l'année 2021.

Le rapport d'activités, établi par le délégataire et ci-annexé dans son intégralité, couvre ainsi la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, deuxième année pleine d'exploitation de l'équipement toujours impactée par le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.

Les principaux éléments du rapport 2021 sont présentés ci-après.

1/Fréquentation

Les mesures sanitaires ont continué à impacter l'activité de l'établissement notamment en ce qui concerne les périodes et horaires d'ouverture. Ainsi, l'établissement a accueilli 225 708 usagers sur 206 jours d'ouverture totale, adaptations d'horaires comprises, au lieu des 344 jours attendus en moyenne pour ce type d'équipement et d'une cible de fréquentation prévisionnelle estimée à 300 000 entrées annuelles.

L'établissement comptabilise également 159 jours de fermeture partielle. Seul le bassin extérieur de 50 m a été ouvert en continu pour le public tout comme les bassins intérieurs pour les publics prioritaires. Ces derniers ont été utilisés, sauf interdictions gouvernementales contraires durant 5 mois, par les scolaires, y compris ceux habituellement usagers de la piscine olympique lors des fermetures de cette dernière.

2/Événements marquants, communication et commercialisation

En 2021, des minis stages de Mermaiding (nage sirène) en collaboration avec la championne de France 2018 de la discipline ont affichés complets. Par ailleurs, il a été également proposé, avec une communication basée sur une pratique conseillée, la

location d'aquabike sur des créneaux de 30 minutes, douze créneaux hebdomadaires ayant été programmés pour une accessibilité au plus grand nombre.

En 2021, outre les diverses actions de commercialisation mises en place à destination du public, le délégataire a réalisé une démarche de commercialisation à destination des associations d'entreprises, amicales de personnel, comités d'entreprise de la région ainsi que des petites entreprises dépourvues de comités.

Par ailleurs, si la piscine du Carrousel suscite toujours, depuis son ouverture, l'intérêt des médias (presse, radio, site web spécialisés, etc.), elle totalise, en 2021, 218 846 visiteurs en 2021, sur son site web soit une augmentation de 26 % depuis 2020.

3/ Qualité de services

L'enquête de satisfaction menée auprès des usagers confirme que la qualité de services a été maintenue avec une note 8/10 pour la satisfaction générale portée sur l'ensemble de l'établissement et notamment une note de 8,7 sur 10 pour les « conseils du moniteur » pour les activités aquatiques et forme/fitness.

Si 100 réclamations ont été comptabilisées en 2021, 60 % d'entre elles sont toujours liées aux impacts de la crise sanitaire sur les pratiques usagers et concernent principalement des gestes commerciaux (remboursements, avoirs, reports d'abonnement) qu'a du poursuivre le délégataire en raison de l'impossibilité de pratiquer durant les périodes de restrictions imposées nationalement.

4/ Fluides, travaux et ressources

La gestion des fluides (eau, chauffage urbain et électricité), assurée par un sous-traitant technique du délégataire, révèle des consommations maîtrisées et conformes aux prévisions techniques en la matière.

La baisse de 21,79% de la consommation d'eau par rapport à 2020 s'explique principalement l'absence d'arrosage de la toiture végétale en raison de conditions météorologiques très pluvieuses à l'été 2021 et une maîtrise croissante du lavage des filtres bassins. Le ratio de consommation d'eau par visiteur est donc en baisse : 0,13 m3 en 2021 contre 0,19 m3 en 2020.

La hausse des consommations électriques (+ 21,56 %) et de chauffage (+ 27,02 %) correspond à un retour progressif à une exploitation normale du site par rapport à l'année 2020 qui comptabilisait trois mois de fermeture complète. Le ratio de consommation de chaleur par visiteur est en baisse passant de 13 kWh à 11,8 kWh. Le détail de la consommation électrique correspond aux principaux postes de consommation d'une piscine.

5/ Résultats financiers de l'année 2021

	Offre Année 2	2021	Écart
CHARGES	2 000 599,00 €	1 847 991,00 €	-152 608,00 €
PRODUITS (compensations incluses)	2 121 211,00 €	2 064 932,00 €	-56 279,00 €
<i>Rappel COMPENSATIONS (contraintes de service public et accueil des scolaires, indice de revalorisation contractuelle compris)</i>	937 949,00 €	854 767,00 €	
<i>Indemnisation de l'exercice 2020 liée à la crise sanitaire, versée en juillet 2021</i>		216 940,00 €	
IS	33 771,00 €		
RÉSULTAT NET (=CHARGES-PRODUITS)-IS)	86 841,00 €	216 941,00 €	

Le compte de résultat de l'année 2021 présente un résultat net excédentaire d'un montant de 216 940 €. Cette somme correspond au montant de l'indemnité d'imprévision versée par Dijon métropole, en application de la délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2021, au délégataire, au titre de l'année 2020, afin de tenir compte des conséquences majeures de la crise sanitaire sur l'équilibre économique du contrat de délégation de service public, qui excèdent le risque normal y afférent supporté par le délégataire.

Bien que perçue et enregistrée comptablement en 2021, cette somme est donc naturellement rattachable à l'exercice 2020, exercice impacté par les charges supplémentaires supportées par l'établissement en raison de la pandémie.

Pour cette raison mais également parce que cette seconde année pleine d'exploitation demeure encore marquée par la crise sanitaire, la situation comptable 2021 ne permet toujours pas de traduire la réalité d'un cycle d'exploitation normal et régulier de l'équipement.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation de la synthèse du rapport d'activité de l'année 2021 de la piscine du Carrousel.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)